

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE  
VEZINS DE LEVEZOU

**ARRETE DU MAIRE**  
**N° 2020-49**

**OBJET : Arrêté portant fermeture de l'Espace Vézinois jusqu'à nouvel ordre pour activités sportives, physiques et festives**

**Le Maire de VEZINS, Daniel AYRINHAC,**  
VU le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;  
VU le code pénal ;  
VU l'article L.3131-1 du code de la santé publique ;  
VU le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;  
VU l'avis de l'agence régionale de santé d'Occitanie en date du 26 octobre 2020 ;  
VU l'arrêté n°2020-300-1 du 26 octobre 2020 ;  
VU l'urgence de la situation et les circonstances exceptionnelles de l'épidémie de covid-19 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'espace Vézinois est fermé jusqu'à nouvel ordre pour toute manifestation sportive, physique et festive. Toute personne étrangère à la gestion de son bon fonctionnement est interdite d'entrée.

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Maire de Vezins, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vezins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté sera :

- Publié au recueil des actes administratifs,
- Affiché sur la porte principale de l'Espace Vézinois.
- Transmis aux autorités compétentes

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

A Vezins, le 27 octobre 2020

Le Maire  
Daniel AYRINHAC

